

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6840>

UJFP

Communiqués de soutien aux maires de Vandoeuvre et Villerupt poursuivis par la préfecture de Meurthe et



Moselle Date de mise en ligne : jeudi 13 décembre 2018

UJFP en action - Appels et manifestations -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Marwan Barghouti, leader de la résistance palestinienne depuis la Seconde Intifada, considéré comme le Mandela palestinien, est actuellement emprisonné à vie en Israël. Poursuivis par le préfet de Meurthe et Moselle, le maire de Vandoeuvre, une commune de l'agglomération nancéienne, ainsi que celui de Villerupt, une cité populaire au nord du département, sont appelés à comparaître lundi prochain 17 décembre 2018 devant le tribunal administratif de Nancy.

Leur faute ? Avoir rendu un hommage officiel à Marwan Barghouti, celui qui incarne l'espoir d'une paix juste, symbole de l'union du peuple palestinien en lutte pour ses droits bafoués par l'occupant israélien.

Depuis quand les municipalités sont-elles dans notre pays tenues de fermer les yeux sur les injustices du monde ? Face aux mouvements légitimes de protestations qui mobilisent aujourd'hui la jeunesse des quartiers défavorisés et nos citoyens excédés par les conditions de vie qu'on leur inflige, ce gouvernement n'a de réponse que la violence de sa répression et l'arbitraire de sa justice.

Depuis la généralisation de l'état d'urgence, les atteintes à la liberté d'expression en France se multiplient et ne se limitent pas aux militants solidaires qui défendent la dignité des migrants ou des peuples opprimés : ces mesures autoritaires visent également des élus courageux, le plus souvent responsables de communes issus de quartiers populaires et qui, en réaction à l'abandon de la cause palestinienne par notre gouvernement, font entendre dans leurs instances une autre voix. Ivry, Clermont Ferrand, Saint-Pierre-Des-Corps, entre autres municipalités, ont émis des voeux en faveur du droit à boycotter Israël, état d'apartheid. En honorant Marwan Barghouti, les maires de Vandoeuvre et Villerupt ont pris une décision légitime qui va dans le sens de la paix et de la justice au Proche Orient. Il est temps de dénoncer la diplomatie française officielle qui, pour ne pas déplaire à Israël, vient encore de se distinguer en boudant sous un faux prétexte la remise du Prix des Droits de l'Homme à l'ONG israélienne B'Tselem, solidaire des Palestiniens.

Le Collectif BDS 57 (Boycott, Désinvestissement, Sanctions, la réponse citoyenne et non violente à l'impunité israélienne) soutient les maires de Vandoeuvre et Villerupt convoqués devant le tribunal administratif de Nancy et appelle à se joindre au rassemblement organisé par l'AFPS 54 Lorraine Sud ce lundi 17 décembre à 8h45, 5 place de la Carrière à Nancy.

Appel de l'AFPS 54 Lorraine Sud

Les maires de Vandoeuvre et de Villerupt poursuivis par le préfet pour un hommage à Marwan Barghouti

Les maires de Vandoeuvre et de Villerupt sont poursuivis par le préfet de Meurthe-et-Moselle devant le tribunal administratif de Nancy, le premier pour un voeu du conseil municipal rendant hommage à Marwan Barghouti et le second pour avoir fait ce dernier citoyen d'honneur de la ville. Marwan Barghouti, leader de la résistance palestinienne, considéré comme le Mandela palestinien, est actuellement emprisonné à vie en Israël.

L'argument du préfet est que les décisions des deux municipalités ne présentent pas un intérêt local, qu'elles outrepassent leurs compétences en constituant une prise de position dans un conflit international, et qu'elles présentent un risque de trouble à l'ordre public.

Or, le même préfet n'a jamais protesté contre le fait que la mairie de Nancy déploie chaque année le drapeau tibétain pour célébrer l'anniversaire du soulèvement de 1959 contre l'État chinois. Il y a là un deux poids, deux mesures, inacceptable, dont il y a bien d'autres exemples en France. Pour n'en citer qu'un seul, Gilad Shalit, français engagé dans l'armée d'occupation israélienne, a été fait prisonnier par le Hamas alors qu'il était en opérations. La mairie de Paris l'a fait citoyen d'honneur sans que cela n'ait gêné le préfet concerné.

Les maires de Vandoeuvre et de Villerupt sont convoqués lundi matin 17 décembre devant le tribunal administratif de Nancy qui jugera l'affaire sur le fond. Après l'interdiction de la marche pour le climat à Nancy samedi 8 décembre, ne laissons pas passer sans réagir cette autre atteinte du préfet de Meurthe-et-Moselle aux libertés démocratiques !

Nous appelons à un
Rassemblement de soutien
lundi 17 décembre à 8h45
devant le tribunal administratif
5, place de la Carrière à Nancy